Séance plénière : éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle

MARDI 10 SEPTEMBRE À 14H30

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 03/09/2024

Saisine liée : ÉDUQUER À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Présentation du projet d'avis "Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle"

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) participe de l'émancipation des jeunes. Elle les aide à connaître leurs droits et à respecter ceux des autres, à poser des limites, à respecter leur propre corps et celui d'autrui. Elle vise à générer des rapports humains de qualité, des relations égalitaires dénuées de sexisme et de préjugés, pour construire une société plus inclusive.

Le Conseil économique, social et environnemental présentera mardi 10 septembre à partir de 14h30 son rapport et son projet d'avis « Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle ». Les conclusions et les préconisations seront présentées par Cécile Gondard-Lalanne (Groupe Alternatives sociales et écologiques, désignée par l'Union syndicale Solidaires) et par Evanne Jeanne-Rose (Groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse, désigné par le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire). **À suivre en direct depuis cette page.**

Ajouter un rappel à mon agenda

C'est quoi l'EVARS ?

L'éducation à la sexualité, telle que définie par le ministère de l'Education nationale, comporte en réalité trois volets égaux dans leur importance : la dimension **affective**, la dimension **relationnelle** et la dimension **sexuelle**.

?L'éducation affective se concentre sur le développement du lien de confiance entre une personne et son environnement le plus proche, générant la **confiance en soi**

?L'éducation relationnelle aborde les **relations interpersonnelles** mais aussi des sujets plus vastes comme **l'égalité** entre les individus, les stéréotypes de genre, la prévention des violences sexuelles.

?L'éducation sexuelle, elle englobe divers aspects de la **sexualité humaine et de la santé sexuelle**. Elle aborde les mécanismes de la reproduction mais aussi les différentes identités de genre, la notion de consentement, le plaisir, dans le but de promouvoir une vision positive de la sexualité, dans le respect des droits et l'autonomie des individus.

C’est pourquoi le CESE a choisi de retenir le terme d’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) comportant toutes les dimensions de cette éducation.

? **La loi Aubry du 4 juillet 2001 pose un cadre** : l’éducation à la sexualité en milieu scolaire est une obligation légale à raison d'au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées. Pourtant, cette loi suivie de nombreuses circulaires reste **largement inappliquée**.

Moins de 15% des élèves bénéficient d'éducation à la sexualité malgré l'obligation légale.

Le CESE propose des solutions pour une réelle application de la loi

Lors de cette séance plénière le CESE présentera ses préconisations pour **rendre réellement effectif le droit à l’éducation affective, relationnelle et sexuelle**. Plus globalement, ce sont les rapports entre adultes et enfants qui sont aussi questionnés : la délégation aux droits des femmes et à l’égalité en charge de ce projet d’avis met en lumière les liens entre droits de l’enfant et droits des femmes. Le 12 juin dernier la DDFE a organisé un événement qui s'intéressait particulièrement aux droits de l'enfant en posant la question : les enfants sont-ils des sujets ou des objets de droit ?

En savoir plus sur l’événement sur les droits de l’enfant

L’un des rôles de la société civile organisée, représentée au CESE, est de pouvoir donner l’alerte quand cela est nécessaire. Ce sont près d’un tiers des adolescents (30 %) qui ont déclaré n’avoir utilisé ni préservatif ni pilule contraceptive lors de leur dernier rapport sexuel, d'après un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé. Toujours d'après l'OMS, plus d’une femme sur quatre a déjà été victime de violences physiques ou sexuelles de la part de son partenaire. Ces constats imposent la nécessité d'agir en faveur d'une véritable mise en place de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour toutes et tous.

Au programme de la séance plénière

?Introduction par Thierry Beaudet, Président du CESE ;

?Introduction par Agathe Hamel, Présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité ;

?Présentation du projet d'avis et des préconisations par la co-rapporteure et le co-rapporteur ;
?Intervention de Sarah Durocher, Présidente du Planning Familial et membre du collectif « Cas d’école » ;

?Intervention de Florine Pruchon, Coordinatrice de la Dynamique pour les droits de l'enfant

?Intervention de Louis Magnes, responsable du plaidoyer du Conseil national du numérique

;
?Intervention de Eliane Ngueyn, coordinatrice « prévention de la violence et éducation à la relation » de la Fondation des Apprentis d’Auteuil ;
?Déclarations des groupes ;
?Vote du projet d'avis.

Pour en savoir plus sur les travaux menés par la DDFE : cliquer ici.

© - copyright CESE - Novembre 2026